

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 10ème législature

Banque de France Question écrite n° 46601

#### Texte de la question

M. Patrice Martin-Lalande appelle l'attention de M. le ministre de l'economie et des finances sur l'eventuelle restructuration de la Banque de France. En effet, il semblerait que l'existence de certains comptoirs pourrait etre remise en cause dans le cadre d'un reamenagement des reseaux locaux et engendrerait de ce fait leur fermeture. De telles fermetures ne manqueraient pas d'avoir des consequences sociales dramatiques pour les personnels de la Banque de France et la presence sur l'ensemble de notre territoire de cette institution bancaire. Aussi, lui demande-t-il de bien vouloir lui confirmer ces informations et si, dans l'affirmative, des mesures ont d'ores et deja ete prises pour compenser d'eventuelles fermetures de comptoirs.

### Texte de la réponse

La Banque de France a engage depuis plusieurs annees un travail de modernisation qui touche a la fois ses differents metiers, ses politiques et ses principaux processus de gestion. Ce travail, concretise depuis six ans dans un plan d'entreprise actualise chaque annee, a permis une importance clarification des missions, des metiers et des ressources affectees. Un devoir d'excellence s'impose en effet a la Banque de France dans l'accomplissement de ses missions de service public ou d'interet collectif : elle se doit de travailler au meilleur cout et de presenter une gestion exemplaire. Aussi doit-elle tenir compte des modifications de l'environnement ainsi que des mutations de tous ordres (nouveau statut, echeance europeennes, progres technologiques...) intervenues ou a intervenir dans les activites exercees. L'objectif doit etre de renforcer l'efficacite des services rendus par la Banque de France sans en alterer la qualite. Dans ce cadre, le Gouverneur de la Banque de France a annonce le 4 octobre 1996 la mise en place d'un groupe de travail paritaire, au sein de la Banque de France, pour determiner les conditions dans lesquelles l'activite des succursales pourra etre rationalisee, afin de prendre en compte le mouvement de concentration sur un nombre reduit de caisses des operations avec la clientele institutionnelle.

#### Données clés

Auteur: M. Martin-Lalande Patrice

Circonscription: - RPR

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 46601

Rubrique : Banques et etablissements financiers Ministère interrogé : économie et finances Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clée(s)

**Question publiée le :** 23 décembre 1996, page 6695 **Réponse publiée le :** 27 janvier 1997, page 391